

# LA RÉGIE DES EAUX D'ALÈS AGGLOMÉRATION SERA CRÉÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

La compétence Eau potable et Assainissement de plus de 60 communes du territoire passe sous la responsabilité d'Alès Agglomération.

Jusqu'à aujourd'hui, votre eau potable est gérée par votre commune, ou par la Régie des Eaux d'Alès, le syndicat de l'Avène ou encore un syndicat intercommunal (La Grand-Combiennne, Tornac-Massillargues-Atuech, etc). Or, conformément à la volonté du législateur (loi NOTRe de 2015), les communes ne pourront plus s'occuper de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : elles devront en transférer la gestion aux communautés d'agglomération.

Alès Agglomération est bien sûr dans le bain. *« Les élus et les services travaillent depuis deux ans à cette prise de compétences, rassure le président de l'Agglo. Tous les aspects du changement sont étudiés à la loupe : personnel, matériel, tarifs, information des usagers, interventions 24h/24, ... Rien n'est laissé au hasard ! »*

65 000 foyers concernés

Grâce à ce travail minutieux réalisé en amont, la bascule vers l'Agglo sera quasiment insensible pour les usagers. Les dossiers individuels de quelque 65000 foyers sont repris par une régie communautaire, en cours de création : la Régie des Eaux de l'Agglomération d'Alès (RéAAL). *« Dès le 1<sup>er</sup> janvier, la RéAAL se substituera aux communes ou à tous les syndicats actuellement compétents, note Stephan Gay, directeur du Département Eau d'Alès Agglomération (le Département Eau, installé à l'ATOME, rue Michelet à Alès, comprend l'assainissement collectif et non collectif, l'eau potable et le pluvial). Chaque administré va recevoir un courrier du président lui expliquant la nouvelle situation et lui donnant la possibilité de payer son eau par prélèvement automatique ».*

Début janvier, une plateforme téléphonique permettra à tous les usagers d'obtenir des renseignements, de demander un abonnement ou de signaler une coupure d'eau ou une fuite. Le site internet ales.fr donnera également toutes les infos nécessaires et permettra de payer sa facture en ligne.

*« Nous faisons en sorte que tout se déroule dans la fluidité, sans anicroche pour personne »*, conclut le président d'Alès Agglomération. L'eau continuera de couler normalement...

En pratique

- 65000 foyers seront desservis.
- 60 communes de l'Agglo sont concernées. En revanche, rien ne change pour les communes de Deaux, Laval-Pradel, Lézan, Salindres, Vézénobres, Castelnaud-Valence, Saint-Julien-de-Cassagnas, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Martin-de-Valgalgues, Thoiras, Vabres et Bouquet.
- 80 agents travailleront dans le futur Département Eau de l'Agglo.

Plus d'infos

**Téléphone**  
0 800 540 540

A lire aussi

- [Étudiants, connaissez-vous bien le métier qui vous attire ?](#)
- [Seniors, découvrez l'accueil de jour Les Picholines](#)
- [Une enquête publique pour les travaux du lycée Jean-Baptiste Dumas](#)
- [Garde d'enfants : les Maisons d'Assistants Maternels, une alternative à découvrir](#)
- [Le parc Mestre, au Rieu, est ouvert](#)